

PROCES - VERBAL

CONSEIL PORTUAIRE DU PORT DE LA CAPTE

Séance du 22 FEVRIER 2022 à 09h00

Espace Nautique du Port d'Hyères



VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

FICHE DE PRESENCE

Etaient présents :

Monsieur BRUNEL, Adjoint aux Ports - Iles – Plages
Monsieur L'HENAFF, Directeur des Ports
Madame SELLAOUI, Directrice Adjointe des ports
Monsieur NICOLAS, Représentant des Usagers du port
Monsieur GAVIN, Représentant des Usagers du port
Monsieur BERNARD, Représentant (suppléant) des Usagers du port
Monsieur CHOPPE, Représentant des Associations sportives et Touristiques
Monsieur HENRY, Représentant les services Nautiques

Etaient invités :

Monsieur WERBER, Directeur Général Adjoint des Services
Madame COLL, représentante de la Fédération Varoise des Activités Nautiques- Environnement
Monsieur GRIMARD, Service des ports
Madame CADIOU, Service des ports
Madame HOET, Service des ports
Monsieur ALLEMAND, Maître de Port

Etaient excusés :

Monsieur BERNARDI, Conseiller Municipal délégué aux Ports, Plages et Iles
Monsieur MASSUCO, Conseiller Municipal-représentant du groupe « L'essentiel pour Hyères »
Monsieur THEVENIN, Représentant des Usagers du port
Monsieur MAZZELLA, Représentant de la Fédération Régionale des Activités, nautiques pêche
plaisance
Monsieur SALSOU, représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var

Envoi des Convocations par mail le 02 Février 2022

Envoi des Documents par mail le 11 Février 2022

ORDRE DU JOUR

1. Validation du compte-rendu de la séance précédente
2. Projet de Délibération : Rapport d'Orientation Budgétaire
3. Plan de réception et de traitement des déchets- Modificatif
4. Projet de Délibération : Modification des statuts de la régie à autonomie Financière du Port de LA CAPTE
5. Projet de Délibération : Désignation des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie à autonomie Financière du Port de LA CAPTE - Modificatif
6. Projet de Délibération : Régies à autonomie financière des Ports d'Hyères- Recrutement d'agents en contrat de droit privé à durée déterminée.
7. SERVICE ACHATS: Projet de Délibération : - Acquisition et maintenance de l'ensemble du parc de photocopieurs de la Ville d'Hyères, services municipaux, établissements scolaires, service des Ports – Marché mixte - Mise en appel d'offres ouvert
8. INFRASTRUCTURES ET SYSTEMES NUMERIQUES: Projet de Délibération - Extension, déploiement et maintenance des installations THD, vidéo protection et périphériques urbains connectés de la Commune d'Hyères – Accord-cadre à bons de commande - Mise en appel d'offres ouvert

QUESTIONS DIVERSES :

- Point sur la station d'avitaillement du port St Pierre

M. BRUNEL ouvre la séance à 09h04.

M. BRUNEL procède à l'appel. Le quorum étant atteint, l'ordre du jour peut être abordé.

QUESTION 1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL PORTUAIRE DU 15 DECEMBRE 2021.

M. BRUNEL propose l'approbation du Procès-verbal du Conseil Portuaire du 15 DECEMBRE 2021.

M.BERNARD souhaite un complément d'informations sur l'interdiction de passage des camions dans le village de Pesquiers pour les travaux de la digue. En effet, il a pu constater la veille, le passage de camions toupie pour des travaux de rénovation de voirie dans le village. M. L'HENAFF précise que le passage ponctuel est autorisé alors que dans le cadre des travaux de la digue, il s'agirait d'une noria de camions de 36T non autorisés par l'Etat.

M.BERNARD s'inquiète de voir passer de tels camions dans la rue de la Darse, rue résidentielle où se situe l'école. M.L'HENAFF indique qu'il s'agit d'une possibilité envisagée, pour pallier l'interdiction faite de passer comme il était prévu initialement. A ce stade, il est recherché d'autres possibilités puisque le passage par la mer est économiquement impossible et le passage par la plage écologiquement impossible.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 2- PROJET DE DELIBERATION : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

M.BRUNEL indique que le rapport d'orientation budgétaire (ROB) permet de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités déclinées dans le projet de budget primitif et d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Le ROB doit comprendre des informations sur l'analyse rétrospective, prospective, sur les principaux investissements et sur le niveau de la dette et son évolution.

La parole est passée à M. L'HENAFF et Mme CADIOU qui commentent la projection du ROB (document projeté mis en annexe).

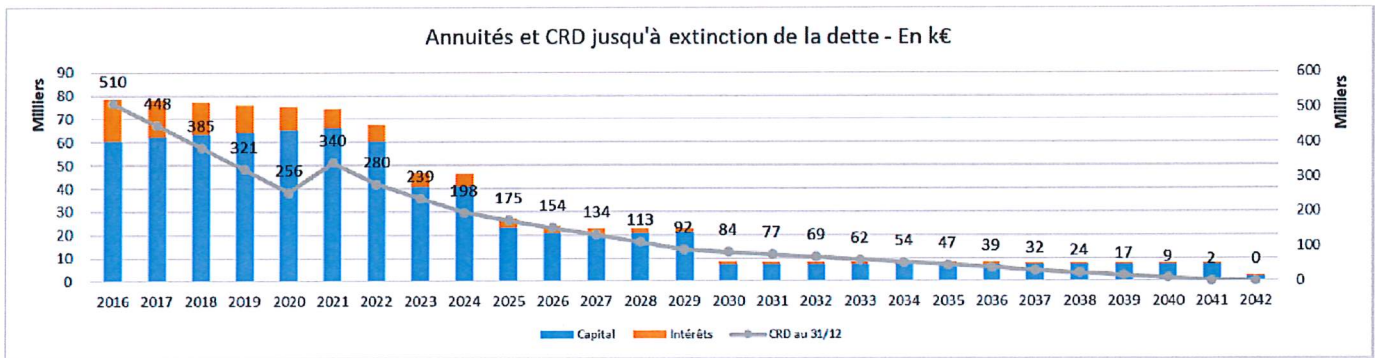
M. L'HENAFF précise que ce Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) sert de base au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) qui est un exercice réglementaire imposé par le code général des collectivités territoriales. Il préfigure l'examen du budget primitif qui aura lieu au mois de Mars.

M. L'HENAFF précise que des grandes lignes de travail ont été indiquées dans ce document.

Elles seront présentées dans le courant de l'année et permettront l'élaboration d'un PPI – Plan Pluriannuel d'Investissement- à 5 ans, donnant une plus grande lisibilité sur l'organisation et le devenir du Port de LA CAPTE.

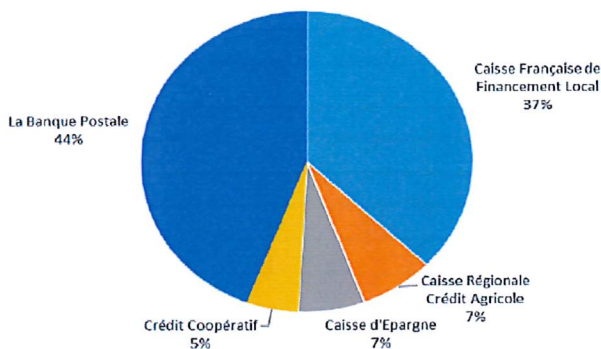
Dans un premier temps, les données de la dette sont affichées. M. L'HENAFF précise que ces données sont très importantes, car elles permettent de vérifier la capacité d'autofinancement du port.

LA DETTE



M. L'HENAFF met en exergue les années 2022 et 2025, palliers dans l'évolution de la dette, correspondant à l'extinction de certains prêts permettant ainsi de dégager de la capacité d'emprunt pour de nouveaux investissements.

Répartition du CRD au 31/12/2021



1 nouvel emprunt souscrit en 2021 pour le financement des travaux de modification de la digue
150 000 € - sur 20 ans au taux de 0,83%
Taux moyen : 2,43 %
9 contrats dont 7 à taux fixe soit 91% du CRD
Capacité de désendettement (année) : 2,35

Mme CADIOU précise que la capacité de désendettement est un ratio indiquant la durée (en année) de remboursement de la dette du port en cas d'arrêt des investissements, ici 2.35. Le seuil d'alerte est à 10 années, 12 années étant un seuil considéré comme critique.

Le Port de LA CAPTE présente donc une dette bien maîtrisée.

M. L'HENAFF rappelle également que les investissements dépendent de la section d'exploitation qui doit être en bonne santé. Il précise que le coût des dragages sera transféré en section d'exploitation pour régulariser la situation comptable.

M. L'HENAFF présente ensuite les orientations pour 2022 qui visent à assurer la continuité des infrastructures sans obérer le budget, avec le décalage des travaux de la digue dont les services essaient de déterminer l'impact à venir.

En section d'exploitation :

- Maintien de la stabilité des tarifs, stratégie politique mise en place depuis plusieurs années ;
- Stabilité de la masse salariale ;
- Inscription de la totalité de l'opération de dragage en exploitation dont l'intérêt est de supprimer la dotation aux amortissements et la limitation de l'impôt sur les sociétés.

En section d'Investissement :

- Amélioration de la sécurité portuaire ;
- Gestion du plan d'eau ;
- Modernisation des services.

EQUIPEMENT POUR 2022

| Thème | Equipement | Montant prévisionnel |
|--|---|----------------------|
| Amélioration de la sécurité portuaire | | 1 020 000 |
| | Reconstruction de la digue Nord (CP 2022) | 1 014 000 |
| | Mise en place de protection cathodiques sur les infrastructures métalliques | 6 000 |
| Gestion du plan d'eau | | 82 500 |
| | Remplacement des mouillages selon schéma directeur | 82 500 |
| Modernisation des services | | 1 600 |
| | Remplacement du photocopieur | 1 600 |
| Autres | | 200 |
| | Autres | 200 |
| TOTAL GENERAL | | 1 104 300 |

M. L'HENAFF précise que ces différents thèmes de la section d'investissement feront partie intégrante du PPI qui sera certainement complété par une section « Environnement ».

M. L'HENAFF détaille ensuite la section d'Exploitation en présentant le tableau suivant :



→ La courbe bleue indique les recettes alors que la courbe orange est celle des dépenses. La différence entre les 2 courbes représente l'autofinancement complémentaire.

Il apparaît que cette année les 2 courbes sont bien distinctes l'une de l'autre, indicateur rassurant pour les banques en cas d'interrogation.

Pour finir, M.L'HENAFF présente le tableau de synthèse du projet de Budget Primitif 2022 :

TABLEAU DE SYNTHESE DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2022

| SECTION D'EXPLOITATION | | | | | |
|---|------------------|------------------|---|------------------|------------------|
| | Crédits 2021 : | | Crédits 2021 : | | |
| | BP + DM | Projet 2022 | BP + DM | Projet 2022 | |
| TOTAL DES DEPENSES | 363 505 | 398 129 | TOTAL DES RECETTES | 363 505 | 398 129 |
| 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL | 76 598 | 102 965 | 002 - RESULTAT REPORTE | 98 975 | 134 569 |
| 012 - CHARGES DE PERSONNEL | 39 102 | 40 110 | 013 - ATTENUATION DE CHARGES | | |
| 014 - ATTENUATION DE PRODUITS | | 500 | 70 - PRODUIT DU DOMAINE ET DES SERVICES | 260 900 | 261 600 |
| 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES | 455 | 455 | 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 280 | 280 |
| 66 - CHARGES FINANCIERES | 10 356 | 7 300 | 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS | | |
| 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES | 2 160 | 1 348 | 78 - REPRISE SUR PROVISIONS | | |
| 68 - PROVISIONS | | | | | |
| 69 - IMPOT SUR LES BENEFICES | 10 700 | 20 100 | | | |
| AUTOFINANCEMENT | 224 134 | 225 351 | | | |
| 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION | 112 210 | 118 400 | 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION | 3 350 | 1 680 |
| 023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT | 111 924 | 106 951 | | | |
| | | | | | |
| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | | | |
| TOTAL DES DEPENSES | 2 014 885 | 1 415 274 | TOTAL DES RECETTES | 2 014 885 | 1 415 274 |
| 040 - OPERATIONS D'ORDRE SE SECTION A SECTION | 3 350 | 1 680 | AUTOFINANCEMENT | 224 134 | 225 351 |
| 041 - OPERATIONS PATRIMONIALES | 149 200 | 230 465 | 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION | 112 210 | 118 400 |
| | | | 023 - VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION | 111 924 | 106 951 |
| 001 - RESULTAT ANTERIEUR REPORTE | | | 041 - OPERATIONS PATRIMONIALES | 149 200 | 230 465 |
| 16 - REMBOURSEMENT EN CAPITAL | 78 000 | 60 200 | 001 - RESULTAT ANTERIEUR REPORTE | 12 402 | 4 208 |
| EQUIPEMENT | 1 784 335 | 1 104 300 | 1068 - AFFECTATION DU RESULTAT | 22 633 | 28 601 |
| 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 42 590 | 64 000 | 16 - EMPRUNTS NOUVEAUX | 1 606 516 | 926 650 |
| 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 77 385 | 90 300 | | | |
| 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS | 1 664 000 | 950 000 | | | |
| RESTES A REALISER | | 18 629 | RESTES A REALISER | | |

Mme CADIOU insiste sur les charges à caractère général qui augmentent significativement. (77KF en 2021 pour 103 KF en 2022). La raison est le passage de l'intégralité du dragage en section d'exploitation. Cette opération représente 51% de la somme.

M.CHOPPE souhaite plus de précisions sur les 150 000€ déjà empruntés pour la future digue. Mme CADIOU lui confirme que cette somme commence à être remboursée. M.CHOPPE souhaite la confirmation que le montant global des travaux de la digue, d'environ 1 million, n'est pas encore emprunté, ce que Mme CADIOU confirme. M.L'HENAFF rappelle que l'intérêt de la délibération passée sur l'APCP est de ne souscrire à l'emprunt que sur la part réalisée (période de préparation) et non sur le montant total.

M.BRUNEL remercie Mme CADIOU pour l'excellent travail réalisé à la présentation de ce ROB.

Plus aucune question n'étant posée, M.BRUNEL passe au vote.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 3 – PLAN DE RECEPTION ET DE TRAITEMENT DES DECHETS- MODIFICATIF

M. BRUNEL explique que le plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation des navires est le document de référence permettant à l'ensemble des usagers des ports de connaître les dispositions prises par les ports en matière de collecte des déchets, les services disponibles et leurs conditions d'utilisation.

Il passe la parole à Mme SELLAOUI qui rappelle que ce plan a été présenté en Novembre 2020 avec une validité triennale, soit jusqu'en 2023.

Mme SELLAOUI précise toutefois, qu'en raison de la reprise en gestion du Port du Niel par la Commune, et la nécessité de prendre en compte les installations de collecte nouvellement mises en place au Port St Pierre, il convient d'actualiser le plan de réception des déchets.

M.BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 4 – PROJET DE DELIBERATION : MODIFICATION DES STATUTS DE LA REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE DU PORT DE LA CAPTE :

M. BRUNEL indique que le fonctionnement des réunions du Conseil d'Exploitation a fait apparaître la nécessité de désigner des membres supplémentaires pour permettre une plus grande représentativité des différents acteurs du domaine portuaire sur le territoire communal, dont notamment le secteur économique.

M.BRUNEL précise qu'il s'agit d'un souhait de l'Association Hyéroise des Professionnels du Nautisme qui souhaitait une meilleure représentation.

Il convient par conséquent :

- De porter à dix le nombre de représentants du Conseil Municipal au lieu des neuf membres actuels, ainsi qu'à dix membres suppléants au lieu des neuf actuels ;
- De porter à huit le nombre de personnes qualifiées dans les domaines économiques, touristiques ou nautiques au lieu des sept actuelles, ainsi qu'à huit suppléants au lieu des sept actuels.

Aucune observation n'étant faite sur ce sujet, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 5 – PROJET DE DELIBERATION : DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE DU PORT DE LA CAPTE-MODIFICATIF.

M. BRUNEL indique que ce projet de délibération fait suite au précédent validant la modification des statuts de la régie du port de LA CAPTE.

Il est donc proposé de procéder aux désignations modificatives et supplémentaires suivantes :

REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL :

Désignation modificative :

Titulaire : Mme Véronique BERNARDINI, 2ème adjointe
En remplacement de Mme Sophie MANA, 6ème adjointe

Désignations supplémentaires :

Titulaire : Mme Valérie BATTESTI, 8ème adjointe
Suppléant : Mme Emilie PAPALETTO, Conseillère municipale déléguée

PERSONNES QUALIFIEES DANS LES DOMAINES ECONOMIQUES, TOURISTIQUES OU NAUTIQUES :

Désignation supplémentaire :

Monsieur le Président de l'Association Hyéroise des professionnels du nautisme (AHPN), ou son représentant.

M. BRUNEL précise qu'à l'issue du Conseil municipal, le président de l'AHPN désignera le membre titulaire et son suppléant qui siégeront au Conseil d'Exploitation.

Aucun commentaire n'étant fait, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 6 – PROJET DE DELIBERATION : REGIES A AUTONOMIE FINANCIERE DES PORTS D'HYERES- RECRUTEMENT D'AGENTS EN CONTRAT DE DROIT PRIVE A DUREE DETERMINEE.

M.BRUNEL explique qu'afin de permettre la continuité et le bon fonctionnement des services, le port peut être amené à recruter du personnel pour répondre à des besoins occasionnels ou saisonniers. Au regard de la nature de l'activité de la régie, qui présente un caractère industriel et commercial, tout recrutement s'effectue sous la forme de contrat de travail de droit privé régi par le Code du Travail.

M.BRUNEL propose d'autoriser Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, à procéder, en tant que besoin, au recrutement d'agents en contrat de droit privé à durée déterminée.

M. BRUNEL insiste sur le caractère ponctuel et non-obligatoire de cette autorisation de recrutement.

Plus aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 7 – SERVICE ACHATS- PROJET DE DELIBERATION : ACQUISITION ET MAINTENANCE DE L'ENSEMBLE DU PARC DE PHOTOCOPIEURS DE LA VILLE D'HYERES, SERVICES MUNICIPAUX, ETABLISSEMENTS SCOLAIRES, SERVICE DES PORTS- MARCHÉ MIXTE-MISE EN APPEL D'OFFRES OUVERT.

M. BRUNEL rappelle que le marché relatif à l'acquisition et maintenance de l'ensemble du parc de photocopieurs de la ville est arrivé à son terme depuis le 5 mars 2020.

Il convient donc de lancer dès à présent une procédure d'appel d'offres ouvert pour attribuer le nouveau marché d'acquisition et maintenance de l'ensemble du parc de photocopieurs de la Ville, des services municipaux, des établissements scolaires, et du Service des Ports .

Cette nouvelle procédure comprend donc deux lots séparés affectés des montants annuels suivants :

Lot n° 1 : Acquisition et maintenance de copieurs neufs et maintenance du parc actuel

- Minimum : 90 000 € TTC
- Maximum : 170 000 € TTC

Lot n° 2 : Acquisition et maintenance de copieurs reconditionnés

- Minimum : 15 000 € TTC
- Maximum : 60 000 € TTC

Chaque marché sera conclu à compter de sa date de notification et jusqu'à la fin des prestations.

M.BRUNEL précise qu'il s'agit d'un marché ville à bons de commande.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 8 – INFRASTRUCTURES ET SYSTEMES NUMERIQUES- PROJET DE DELIBERATION : EXTENSION, DEPLOIEMENT ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS THD, VIDEOPROTECTION ET PERIPHERIQUES URBAINS CONNECTES DE LA COMMUNE D'HYERES- ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE- MISE EN APPEL D'OFFRES OUVERT

M. BRUNEL rappelle que les lots relatifs à la partie fourniture concernant l'extension, le déploiement et la maintenance des installations de vidéo protection urbaine de la commune sont arrivés à échéance le 31 décembre 2021.

M.BRUNEL précise qu'il convient de lancer une nouvelle procédure sous forme d'un accord-cadre à bons de commande.

Il sera affecté des montants annuels suivants :

- Montant minimum annuel : 40 000 € TTC
- Montant maximum annuel : 500 000 € TTC

Plus aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, M.BRUNEL propose de passer aux questions diverses.

QUESTIONS DIVERSES :

1^{ère} point : STATION D'AVITAILLEMENT DU PORT ST PIERRE :

M.BRUNEL donne la parole à M. L'HENAFF qui fait un point rapide sur le bon avancement de ce chantier.

M. L'HENAFF précise qu'il n'y a aucun retard de chantier et que la 1^{ère} partie est terminée.

Le chantier entre dans la phase d'élévation des murs et la boutique sera livrée la semaine prochaine. La livraison du chantier est prévue début avril ce qui permet d'indiquer que la station d'avitaillement sera opérationnelle courant avril.

2^{ème} point : ABATTEMENT SUR LES TARIFS DE CARENAGE :

M. THEVENIN a attiré l'attention de M. L'HENAFF sur l'abattement de 20% accordé sur les tarifs de carénage à la zone d'activités du Port St Pierre lorsque la programmation de carénage est réalisée par l'Association Nautique de La Capte, abattement uniquement sur les ailes de la saison et non pas en saison.

M. L'HENAFF indique travailler sur cette demande.

Il pourrait être envisagé de proposer une modification de cette délibération pour proposer l'application de cet abattement sur l'ensemble de la saison et, probablement, un rabais plus important sur ces périodes d'extrémité (avant le mois de mars ou après le mois de Juin). Cela permettrait de sensibiliser les usagers à l'opportunité et à la nécessité, pour nos services, de limiter l'afflux pendant la saison. Cela favoriserait, pour ceux qui le peuvent, une programmation de travaux avant le mois de mars ou après le mois de Juin.

M.NICOLAS souligne que beaucoup de sociétaires ne sont pas présents aux périodes de grutage indiquées. M. L'HENAFF précise que les jours de grutage organisés par l'Association Nautique, en dehors de ces périodes, seront concernés par la délibération.

A la demande de M. NICOLAS, M. L'HENAFF rappelle également que l'aire de carénage reste ouverte à tous, quelle que soit la période de l'année, aux pleins tarifs appliqués au Port St Pierre. Le principe d'égalité des usagers face au service public ne permet d'abattement que dans le cadre de la gestion de la sortie d'eau des bateaux par l'Association.


M.GAVIN souhaite être sûr que les créneaux du mois d'avril seront inclus dans cette modification de délibération évoquée, ce que lui confirme M.BRUNEL.

M.BRUNEL qualifie cette première cession de l'année 2022 comme positive au niveau des finances du port, de l'accueil, du maintien des tarifs, du travail mené pour améliorer les infrastructures portuaires. M.BRUNEL tient à saluer le travail effectué avec les membres du Conseil Portuaire.

Les questions étant terminées, M. BRUNEL clôt la séance de ce Conseil Portuaire du Port de LA CAPTE à 09h40.

Pour le Maire de La Ville d'Hyères

L'Adjoint aux Ports, Plages et Iles


M. Jean-Luc BRUNEL





Rapport D'Orientation Budgétaire 2022

Port de la Capte

SOMMAIRE

| | |
|--|----------------|
| Préambule | page 3 |
| 1. Contexte | page 4 |
| 1.1 Rétrospective 2017 – 2021 | page 5 |
| 1.2 Evolution des épargnes | page 5 |
| 1.3 Politique des ressources humaines | page 6 |
| 1.4 Une dette maîtrisée | page 6 |
| 2. Les orientations budgétaires | page 8 |
| 2.1 Des recettes d'exploitation constantes | page 8 |
| 2.2 Ajustement des dépenses d'exploitation | page 9 |
| 2.3 Autofinancement | page 9 |
| 2.4 L'investissement pour 2022 | page 10 |
| 3. Conclusion | page 12 |
| 4. Annexes | page 13 |
| Autorisation de programme – Digue | |
| Tableau de synthèse du projet de budget primitif | |

PREAMBULE

Cadre juridique

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est un exercice réglementaire imposé par l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales. Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Sans aucun caractère décisionnel, c'est une étape essentielle de la vie démocratique d'une ville.

Il permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités déclinées dans le projet de budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Le rapport d'orientation budgétaire doit comprendre des informations sur l'analyse rétrospective, prospective, sur les principaux investissements et sur le niveau de la dette et son évolution.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives à la masse salariale ainsi que la structure et l'évolution des effectifs, à l'évolution des dépenses de personnel comportant des éléments sur les composantes de la rémunération ainsi qu'à la durée effective du temps de travail.

Un exemplaire du rapport d'orientation budgétaire doit être adressé au représentant de l'Etat, à la Métropole et être publié.

1. Contexte : Assurer la continuité sans obérer le budget avec le décalage des travaux de la digue Nord

L'année 2021 s'est caractérisée par le démarrage puis la suspension de la période de préparation du chantier de modification de la digue nord du port, en raison de l'absence d'autorisation ministérielle au titre du site classé. Une demande a été réalisée en urgence au mois de décembre 2021 mais n'a pas reçu, à ce jour, d'avis du ministère. Il en résulte une impossibilité de réaliser les travaux durant l'hiver 2022 et un report de ceux-ci au mois d'octobre 2022 (soumis à l'obtention de l'autorisation au titre du site classé).

Financièrement, cette opération a été décomposée en crédits de paiement afin d'affecter le financement par l'emprunt à hauteur des paiements de l'année. C'est ainsi, que l'emprunt affecté à cette opération de 1,6 M€ au budget primitif 2021, a été ramené à 150 K€ pour le financement de l'avance forfaitaire.

Au-delà de cette problématique de travaux, la projection budgétaire est un exercice particulier dans le contexte difficile de l'enchaînement des restrictions liées aux conditions sanitaires et de l'imprévisibilité de l'action des usagers, clients portuaires et plaisanciers.

Les niveaux de recettes sont sensiblement équivalents aux années antérieures à la crise sanitaire, à la différence des autres ports, et n'affectent pas le budget du port de la Capte.

La projection annuelle budgétaire et la mise en place d'une Prospective Prévisionnelle d'Investissement (PPI) sont proposées pour l'année 2022.

Un ajustement de ces projections sera probablement nécessaire dans le courant de l'année en fonction de la réalité de l'exécution budgétaire 2022.

Des Lignes thématiques stratégiques sont proposées et sont déclinées en sous partie détaillée ci-après cf .2.4 et alimenteront la PPI qui sera mise en place en 2022.

Les priorités d'investissement 2022 seront :

- L'amélioration de la sécurité portuaire : Maintien des infrastructures
- La gestion du plan d'eau
- La modernisation des services

Les priorités d'exploitation 2022 seront :

- Le maintien de la stabilité des tarifs
- Le maintien de la stabilité de la masse salariale.
- Inscription des opérations de dragage en exploitation

C'est donc dans ce contexte que les orientations budgétaires 2021 se définissent, faisant l'objet d'une juste mesure pour mener à bien nos missions et la réalisation des projets d'équipement attendus par nos usagers.

1.1 Rétrospective 2017 - 2021

L'exécution des budgets en section d'exploitation des cinq dernières années se présente selon la synthèse ci-dessous. L'excédent annuel est d'environ 36 K€.

| Chapitres | Comptes administratifs - En K€ | | | | |
|---|--------------------------------|------------|------------|------------|-----------------|
| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | Provisoire 2021 |
| Atténuations de charges | | 3 | | | |
| Produit des services, du domaine & ventes | 260 | 267 | 262 | 261 | 264 |
| Autres produits de gestion courante | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Produits exceptionnels | 2 | | | 3 | 1 |
| Opérations d'ordre | 2 | 2 | 2 | | 3 |
| s/total des recettes | 263 | 272 | 264 | 264 | 268 |
| Variation en % | -9% | 3% | -3% | 0% | 2% |
| Résultat reporté | 89 | 108 | 48 | 83 | 99 |
| Total des recettes | 352 | 379 | 312 | 347 | 367 |

| | | | | | |
|-----------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Charges à caractère général | 79 | 74 | 63 | 69 | 64 |
| Charges de personnel | 37 | 39 | 36 | 34 | 39 |
| Charges financières | 15 | 13 | 11 | 10 | 8 |
| Charges exceptionnelles | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 |
| Impôts sur les bénéfices | 18 | 11 | 3 | 3 | 8 |
| Opérations d'ordre | 93 | 100 | 114 | 108 | 112 |
| Total des dépenses - en K€ | 245 | 239 | 229 | 225 | 233 |
| Variation en % | 20% | -3% | -4% | -2% | 3% |

Le produit des services, essentiellement constitué des redevances d'amarrage, représente l'intégralité des recettes courantes. Ce produit reste relativement stable sur la période 2017-2021.

S'agissant des charges, elles diminuent depuis 2017 passant de 245 K€ à 233 K€ en 2021. Cette tendance s'explique principalement par la baisse des frais de transport des sédiments liés aux dragages de la passe.

1.2 Evolution des épargnes

L'épargne brute correspond au solde des opérations réelles de la section d'exploitation, y compris les intérêts de la dette et elle constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer à la fois le remboursement en capital de la dette [équilibre réel] et son équipement au travers de l'épargne nette. C'est un indicateur qui permet de mesurer la bonne santé financière de la section d'exploitation et de connaître la capacité à investir.

Ces dernières années, notre équipe a décidé d'agir modérément sur les tarifs. Cette décision implique d'effectuer des choix de gestion permettant de garder de bons niveaux d'épargnes.

| | CA 2017 | CA 2018 | CA 2019 | CA 2020 | CA 2021 |
|---------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Recettes réelles d'exploitation | 262 | 270 | 262 | 264 | 265 |
| Dépenses réelles d'exploitation | 152 | 139 | 115 | 117 | 121 |
| Epargne brute | 110 | 131 | 147 | 147 | 144 |
| Remb. En capital de la dette | 62 | 63 | 64 | 65 | 78 |
| Epargne nette | 47 | 68 | 83 | 82 | 66 |
| Taux d'épargne brute | 41,99% | 48,57% | 56,20% | 55,58% | 54,50% |
| Capital restant dû au 31/12 | 448 | 385 | 321 | 256 | 340 |
| Capacité de désendettement | 4,08 | 2,93 | 2,17 | 1,74 | 2,35 |

Sur cette période, le taux d'épargne brute varie entre 42 % et 56 %. Ces bons niveaux permettent de ne recourir à l'emprunt que de manière très modérée puisque le dernier emprunt souscrit date de 2015. La capacité de désendettement est passée 4,08 en 2017 à 2,35 en 2021.

Rappelons que la capacité de désendettement correspond à la vitesse en nombre d'années, à laquelle la collectivité rembourse l'intégralité de son stock de dette via le volume de son épargne brute. Il s'agit donc du rapport entre l'épargne brute (hors résultat reporté) et le capital restant dû au 31 décembre de l'année.

1.3 La politique des ressources humaines

Depuis 2016, un effort particulier a été réalisé sur la gestion du personnel ce qui a permis une réduction de pratiquement 50 % de la masse salariale.

Le personnel affecté à la gestion des ports est composé d'agents permanents et de saisonniers.

Le passage aux 37 heures à compter du 1er janvier 2022 ne génère aucune modification budgétaire et permettra d'améliorer la continuité du service public.

½ équivalent temps plein de catégorie C est affecté à l'année au port de La Capte complété par 1 mois saisonnier.

Le personnel administratif et technique de la ville et du port Saint-Pierre impacte le budget de ce port annexe au travers d'une refacturation qui représentait 17 K€ en 2021.

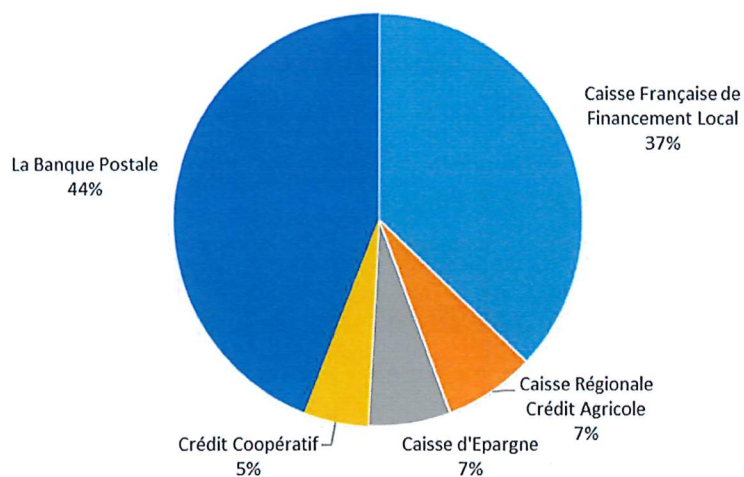
Les charges de personnel représentent en moyenne 29% des dépenses réelles d'exploitation.

1.4 Une dette maîtrisée

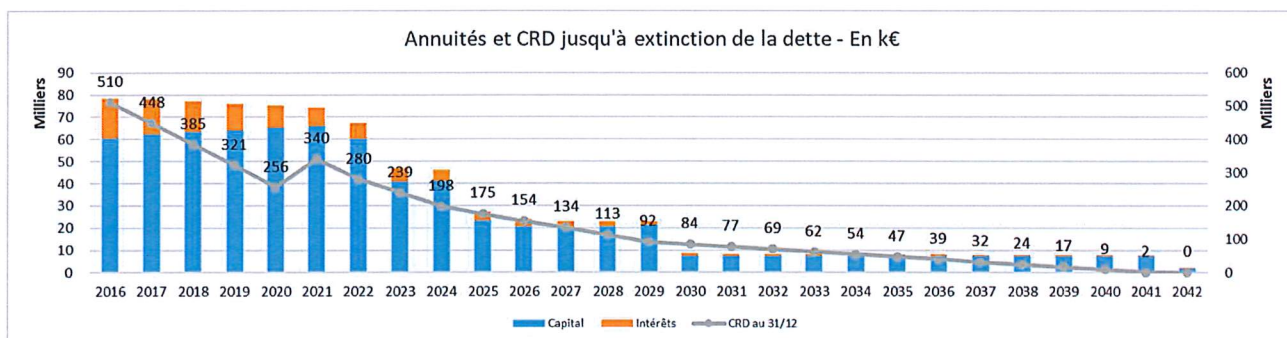
Au 31 décembre 2021 le Capital Restant Dû (CRD) s'élevait à 340 K€ compte tenu du dernier emprunt souscrit en 2021 de 150 K€ pour le financement des travaux de modification de la digue (La Banque Postale au taux fixe de 0,83% sur 20 ans).

Le CRD se répartit entre cinq partenaires financiers.

Répartition du CRD au 31/12/2021



A titre indicatif, le graphe ci-dessous indique le niveau des annuités et du capital restant dû jusqu'à extinction de la dette.



Ce graphique montre une chute importante de l'annuité en 2023 correspondant à deux fins de contrats. En 2024, ce sont trois autres contrats qui arriveront à échéance.

Sur les huit contrats de prêt que compte ce budget, 6 sont à taux fixe soit 91 % du capital restant dû. Le taux moyen de la dette est de 2,43 %.

La charte de bonne conduite classe les emprunts selon les risques qu'ils font porter sur les collectivités locales. Ainsi, 95 % de la dette sont classifiés A1 « risque faible » (taux fixe et variable simple ; indices zone euro). Les 5% restant sont classifiés C1 (option d'échange ; indices zone euro).

2. Les orientations budgétaires

En termes de ressources, les hypothèses de travail qui ont conduit à ce projet de budget sont la stabilité des tarifs, pas de places d'amarrage supplémentaires, ni de pertes. Les produits de services de l'exercice restent donc relativement stables.

Au niveau des dépenses, 2022 sera marqué par l'affectation en section d'exploitation de l'intégralité du dragage de la passe.

Dans ces conditions, les recettes d'exploitation sont estimées à 398 K€ et les dépenses à 291 K€ comme vous le montre la synthèse par chapitre ci-dessous.

| Chapitres | Crédits 2021 = BP + DM | CA provisoire 2021 | Projection 2022 | V°BP 2022/ Crédits 2021 | V° BP 2022/CA 2021 |
|---|---------------------------|--------------------|-----------------|----------------------------|--------------------|
| Résultat reporté | 99 | 99 | 135 | 36% | 36% |
| Produit des services, du domaine & ventes | 261 | 264 | 262 | 0% | -1% |
| Autres produits de gestion courante | 0 | 0 | 0 | 0% | 26315% |
| Produits exceptionnels | 0 | 1 | 0 | | -100% |
| Opérations d'ordre | 2 | 3 | 2 | -14% | |
| Total des recettes - en K€ | 362 | 367 | 398 | 10% | 8% |
| Charges à caractère général | 77 | 64 | 103 | 34% | 60% |
| Charges de personnel | 39 | 39 | 40 | 3% | 3% |
| Atténuation de produits | | | 1 | | |
| Autres charges de gestion courante | 0 | 0 | 0 | 0% | 40891% |
| Charges financières | 10 | 10 | 7 | -30% | -24% |
| Charges exceptionnelles | 2 | 2 | 1 | -38% | -28% |
| Impôts sur les bénéfices | 11 | 3 | 20 | 88% | 549% |
| Opérations d'ordre | 112 | 112 | 118 | 6% | 6% |
| Total des dépenses - en K€ | 252 | 230 | 291 | 16% | 27% |
| Solde de l'exercice | 111 | | 107 | | |

2.1 Des recettes d'exploitation constantes

L'évaluation des recettes d'exploitation s'effectue à partir des réalisations des années antérieures corrigées d'évènements pouvant affecter à la hausse ou à la baisse le produit.

Les travaux relatifs à la modification de la digue n'étant pas démarrés, le produit de 2022 sera donc reconduit soit une somme de 259 K€ dont 67 % proviennent des postes passagers.

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | Projection 2022 |
|------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------|
| Abonnés | 87 243 | 86 685 | 86 582 | 85 027 | 85 147 | 85 000 |
| Passagers | 171 615 | 179 002 | 174 090 | 174 081 | 176 165 | 174 000 |
| TOTAL | 258 858 | 265 687 | 260 672 | 259 108 | 261 312 | 259 000 |
| Evolution | 0,99% | 2,64% | -1,89% | -0,60% | 0,85% | -0,88% |

Le produit relatif à la liste d'attente est inscrit pour une somme de 3 K€ et le résultat reporté sera de 135 K€.

2.2 Ajustement des dépenses d'exploitation

La qualité d'accueil et du service doivent être maintenue à un haut niveau d'exigence ce qui nous contraints d'une manière générale, à poursuivre nos efforts en matière de gestion : optimisation des coûts des prestations, modification d'organisations, maîtrise de la masse salariale.

Les dépenses réelles d'exploitation sont estimées à 172 K€. Elles sont complétées des dotations aux amortissements à hauteur de 118 K€.

- Les charges générales

Ces charges représentent 60 % des dépenses réelles d'exploitation avec une enveloppe de 103 K€ dont les plus importantes sont le dragage du port estimé à 43 K€ et les charges fiscales, hors impôt sur les bénéfiques, pour 37 K€.

Les autres charges sont des dépenses courantes d'entretien, téléphonie, fluides...

- Les charges de personnel

L'inscription au budget primitif 2022 devrait représenter 40 K€ qui représentent 23% des dépenses réelles d'exploitation. Cette prévision tient compte de la rémunération du ½ équivalent temps plein et de l'emploi saisonnier (23 K€) ainsi que de la refacturation du personnel administratif et technique de la ville et du port Saint-Pierre (17 K€).

- Les charges financières

Le budget prévoit 7 K€ d'intérêts échus ou à échoir soit 4% des dépenses réelles d'exploitation.

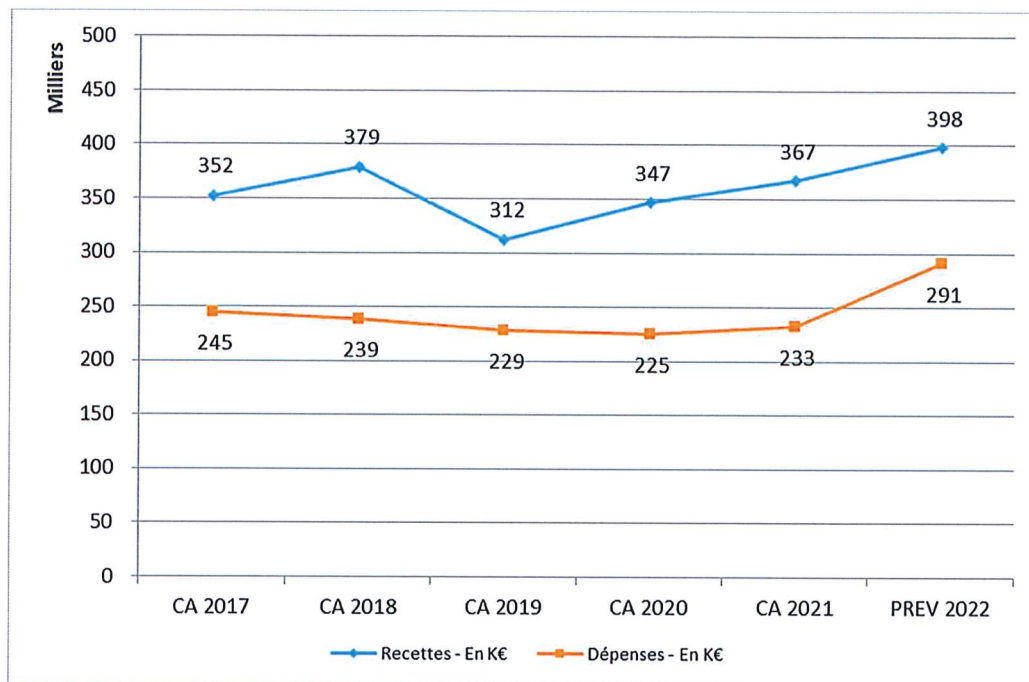
- Les autres charges

Les autres charges inclus notamment l'enveloppe affectée à l'impôt sur les bénéfiques calculés à 20 K€. Le montant réel ne sera connu qu'après l'élaboration de la liasse fiscale par l'expert-comptable.

2.3 Autofinancement

Les réalisations des années passées servent de socle à la construction du budget à venir. En fonction du contexte des ajustements sont opérés.

Ainsi, l'évolution des dépenses et des recettes se présente synthétiquement de la manière suivante :



Le virement de la section d'exploitation vers la section d'investissement se calcule à 107 K€ compte tenu de la prise en charge de la totalité du dragage en exploitation.

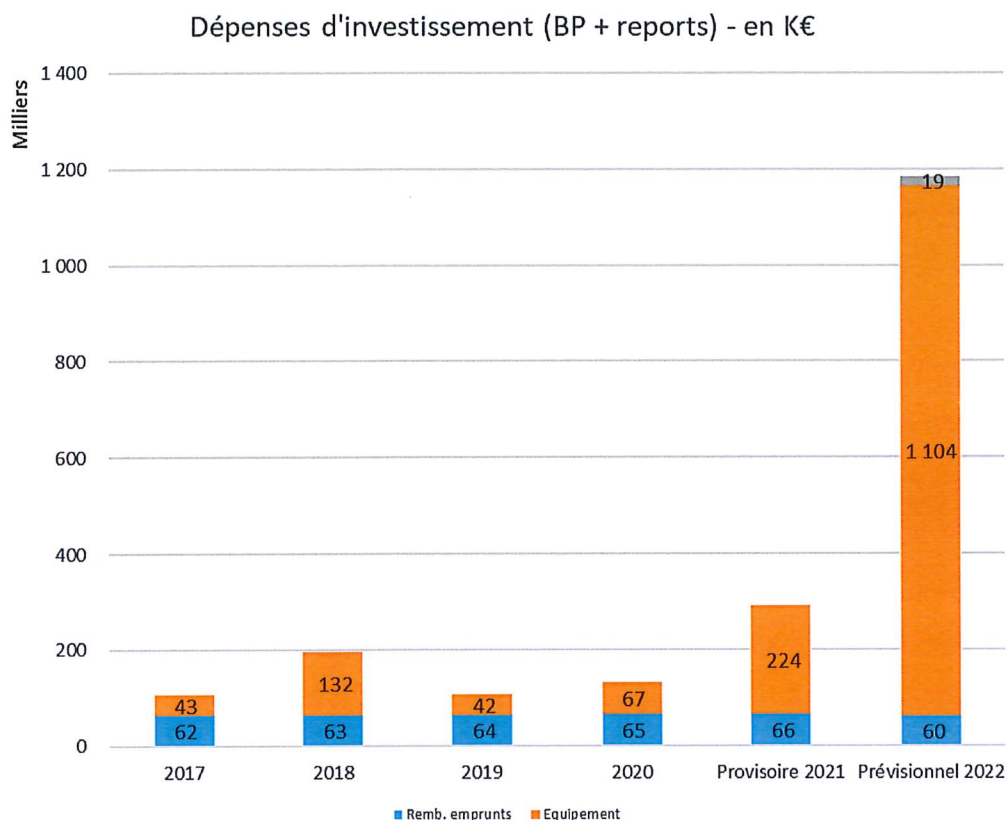
L'autofinancement, qui regroupe le virement à la section d'investissement et les dotations aux amortissements, se calcule à 225 K€ contre 223 K€ au budget 2021.

2.4 L'investissement pour 2022

Le remboursement de la dette s'élève à la somme de 60 K€ en 2022 contre 66 K€ en 2021.

La somme de 1,1 M€ sera portée au budget primitif au titre de l'équipement, complétée des reports de la gestion 2021 qui s'élèvent à 19 K€. Cette inscription concerne majoritairement les travaux de modification de la digue conformément à la délibération votée en séance du mois de décembre 2021.

Un emprunt de 927 K€ sera nécessaire pour financer cette opération à condition que les travaux soient réalisés.



L'équipement sera consacré principalement à :

- L'amélioration de la sécurité portuaire : Maintien des infrastructures
- La gestion du plan d'eau
- La modernisation des services

| Thème | Equipement | Montant prévisionnel |
|--|---|----------------------|
| Amélioration de la sécurité portuaire | | 1 020 000 |
| | Reconstruction de la digue Nord (crédits de paiement 2022) | |
| | Mise en place de protection cathodiques sur les infrastructures métalliques | |
| Gestion du plan d'eau | | 82 500 |
| | Remplacement des mouillages selon schéma directeur | |
| Modernisation des services | | 1 600 |
| | Remplacement du photocopieur | |
| Autres | | 200 |
| TOTAL GENERAL | | 1 104 300 |

3. Conclusion

Le budget 2022 permet d'assurer la continuité du service en maintenant les infrastructures portuaires sans déséquilibre dans un contexte sanitaire, réglementaire et juridique particulièrement contraint.

La Prospective Prévisionnelle d'investissement pluriannuels (PPI) qui sera proposée en 2022, pour prendre en compte l'ensemble des besoins des usagers du port de la Capte sera ambitieuse afin de tenir compte des demande de la DREAL relative à l'existence du site classé et permettre la réalisation des travaux de la digue nord.

4. Annexes

ETAT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME

| N° ou intitulé de l' AP | Montant des AP | | | Montant des CP | | | | |
|--|--|-----------------------------|---|--|---|---|---|---|
| | Pour mémoire AP votée y compris ajustement | Révision de l'exercice 2021 | Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2021) | Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/2021) (1) | Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2021 (2) | Crédits de paiement réalisés durant l'exercice 2021 (1) | Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2022 (2) | Restes à financer (exercices au-delà de 2022) |
| Modification de l'ouvrage de protection la Capte | 0,00 | 1 964 000,00 | 1 964 000,00 | 0,00 | 174 000,00 | 0,00 | 1 014 000,00 | 776 000,00 |

TABLEAU DE SYNTHESE DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2022

| SECTION D'EXPLOITATION | | | | | |
|---|---------------------------|------------------|-------------|--|---|
| | Crédits 2021 : BP + DM | | Projet 2022 | | |
| TOTAL DES DEPENSES | 363 505 | 398 129 | | | TOTAL DES RECETTES |
| 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL | 76 598 | 102 965 | | | 002 - RESULTAT REPORTE |
| 012 - CHARGES DE PERSONNEL | 39 102 | 40 110 | | | 013 - ATTENUATION DE CHARGES |
| 014 - ATTENUATION DE PRODUITS | | 500 | | | 70 - PRODUIT DU DOMAINE ET DES SERVICES |
| 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES | 455 | 455 | | | 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE |
| 66 - CHARGES FINANCIERES | 10 356 | 7 300 | | | 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS |
| 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES | 2 160 | 1 348 | | | 78 - REPRISE SUR PROVISIONS |
| 68 - PROVISIONS | | | | | |
| 69 - IMPOT SUR LES BENEFICES | 10 700 | 20 100 | | | |
| AUTOFINANCEMENT | 224 134 | 225 351 | | | |
| 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION | 112 210 | 118 400 | | | 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION |
| 023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT | 111 924 | 106 951 | | | 023 - VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION |
| | | | | | |
| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | | | |
| TOTAL DES DEPENSES | 2 014 885 | 1 415 274 | | | TOTAL DES RECETTES |
| 040 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION | 3 350 | 1 680 | | | AUTOFINANCEMENT |
| 041 - OPERATIONS PATRIMONIALES | 149 200 | 230 465 | | | 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION |
| 001 - RESULTAT ANTERIEUR REPORTE | | | | | 023 - VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION |
| 16 - REMBOURSEMENT EN CAPITAL | 78 000 | 60 200 | | | 041 - OPERATIONS PATRIMONIALES |
| EQUIPEMENT | 1 784 335 | 1 104 300 | | | 001 - RESULTAT ANTERIEUR REPORTE |
| 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 42 950 | 64 000 | | | 1068 - AFFECTATION DU RESULTAT |
| 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 77 385 | 90 300 | | | 16 - EMPRUNTS NOUVEAUX |
| 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS | 1 664 000 | 950 000 | | | |
| RESTES A REALISER | | 18 629 | | | RESTES A REALISER |

